



## BULLETIN

### Programme de flux inversé par l'Agence française de l'Adoption

*Dans cette interview, Caroline Bouchet, Cheffe du service Information et Accompagnement au sein de l'Agence française de l'adoption (l'opérateur public français agréé pour l'adoption), présente le programme de flux inversé mis en place au sein de l'agence depuis plus d'une décennie, ses défis et ses avantages.*

#### **1. Pourriez-vous décrire le programme de flux inversé que l'AFA a mis sur pied depuis 2009 ? Quels sont les besoins que la mise en place de ce programme est venue combler ?**

Ce programme est venu répondre à une réalité croissante de l'adoption, tant nationale qu'internationale. Le profil des enfants a en effet évolué vers des enfants plus âgés, possiblement en fratrie, avec des histoires de vie plus complexes, des problèmes de santé psychiques et physiques mieux diagnostiqués et plus fréquents. Il est ici important de souligner le travail réalisé par les pays d'origine pour rédiger les rapports relatifs à l'enfant. Au regard de cette évolution, il est apparu nécessaire de mieux préparer et accompagner les familles face à cette réalité.

Ainsi, les enfants proposés par les pays partenaires de l'AFA sont de plus en plus souvent des enfants répondant à la définition française d'Enfants à Besoins Spécifiques (enfant de 5 ans et plus et/ou en fratrie et/ou ayant une histoire de vie lourde et stigmatisante et/ou une problématique de santé importante ou un handicap). En parallèle, les pays partenaires de l'AFA ont aussi sollicité plus souvent l'Agence pour des recherches de familles concernant des enfants en attente de famille dans le cadre du flux inversé. Enfin, depuis 2022, l'Agence a compétence pour apporter un

appui aux départements français dans l'identification de familles pour les enfants pupilles de l'État pour lesquels le département n'aurait pas pu en identifier. Le processus d'intégration au programme Flux Inversé permet de travailler en finesse avec les candidats les limites de leur projet et par conséquent leurs ouvertures. Il permet de s'assurer autant que cela est possible que les ouvertures des candidats sont étayées et que les besoins spécifiques d'un enfant sont bien en adéquation avec les ressources proposées par sa nouvelle famille.

#### **2. Quels sont les profils d'enfants qui sont amenés à être adoptés via ce programme de Flux inversé ?**

Les profils sont aussi variés que les projets des familles ! Il y a toutefois beaucoup d'enfants âgés (plus de 10 ans), dont le parcours de vie, avant la prise en charge par les services sociaux et au cours de leur placement, a souvent des répercussions sur leur développement (émotionnel, comportemental, difficulté d'apprentissages, scolarité adaptée). L'AFA peut aussi être saisie pour des enfants jeunes avec des incertitudes de développement et de diagnostic. Il faut des familles préparées à gérer ces incertitudes qui peuvent s'inscrire dans la durée.

**3. Tous les candidats postulants ne seront pas acceptés dans ce programme spécifique, quelles sont les particularités supplémentaires qui sont attendues d'eux ?**

Aujourd'hui, les enfants proposés à l'adoption, tant nationale qu'internationale, sont très majoritairement des enfants dits à besoins spécifiques. Toutefois, les profils d'enfants transmis dans le cadre du flux inversé par les partenaires de l'AFA sont des enfants avec des besoins encore plus particuliers, des problématiques davantage marquées et repérées, qui viennent s'ajouter aux autres besoins d'un enfant. Ces besoins cumulatifs nécessitent ainsi des réponses adéquates.

Il est donc nécessaire que les candidats soient particulièrement au fait de ces besoins, de leurs implications au quotidien et dans le temps. La préparation et la disponibilité dans la durée – au-delà du congé adoption- sont des éléments très importants. Il faut aussi que les candidats se soient projetés avec réalisme sur leur projet, comme les ressources locales existantes (par exemple pour une scolarité adaptée ou des personnes relais identifiées) ou l'impact financier de certaines prises en charge.

**4. Comment se déroule la préparation des candidats qui font partie de ce programme ?**

Les candidats intéressés par ce programme doivent suivre deux sessions collectives obligatoires : la première sur les Enfants dits à besoins spécifiques et la seconde sur le programme flux inversé. À l'issue de ces deux sessions, un questionnaire leur est remis. Ce dernier a été contextualisé par les professionnels du pôle santé de l'AFA (médecin et psychologues). Les candidats doivent le remplir, en prenant l'attache des professionnels dont ils pourraient avoir besoin (travailleurs sociaux, psychologues, médecins spécialistes...). Il faut aussi que les candidats prennent le temps de vérifier que leur projet corresponde aux limites posées dans leur notice jointe à l'agrément. Une fois le questionnaire reçu à l'AFA, il est examiné pour savoir si les ouvertures des candidats correspondent à la réalité des profils reçus en flux inversé. Si le questionnaire correspond, alors les candidats sont invités à un entretien, avec un médecin et une psychologue concomitamment. À l'issue de ce dernier, une commission se réunit pour décider à l'unanimité de l'inscription des candidats dans le programme flux inversé. Il n'y a pas de refus, une décision d'ajournement est rendue en cas de non-inscription, afin que les candidats prennent le temps de réfléchir sur les points soulevés par les professionnels.

Ces étapes pour intégrer le flux inversé ne sont pas exclusives. Les candidats sont invités à se préparer à la

parentalité adoptive par le biais d'autres sessions proposées par l'Agence Française de l'Adoption (gratuites pour les usagers), aux formations qui peuvent être proposées par les autres acteurs de l'adoption en France, tels qu'Enfance et Famille d'Adoption (fédération d'associations présentes sur tout le territoire) ou la Fédération Française des OAA (FFOAA) ou encore l'association Faire Famille (liste non exhaustive). Une fois inscrits dans le programme, les candidats doivent continuer à se préparer grâce aux différentes sessions proposées par les acteurs de l'adoption.

**5. Quels sont les avantages que vous avez pu observer depuis la création du programme ? Y a-t-il certains défis particuliers à soulever également ?**

Ce programme permet de connaître plus finement les limites des candidats et donc de proposer la meilleure adéquation possible entre le profil du ou des enfants et celui du ou des candidats proposés. En outre, l'AFA travaille en étroite collaboration avec les équipes adoption au sein de l'Aide Sociale à l'Enfance dans les départements. Ainsi, les familles qui ont intégré le programme sont signifiées au département et peuvent être plus facilement projetées sur un enfant dit à besoins spécifiques. Enfin, des familles bien préparées sont moins en difficulté face à un enfant et ses besoins, même si cela n'est pas une garantie contre un échec.

Pour les défis, ils constituent ce que les psychologues pourraient appeler « les fantômes » de l'adoption. En effet, les candidats inscrits dans le flux inversé savent que leur candidature est proposée par l'agence, mais qu'en tant qu'intermédiaire pour l'adoption, l'AFA n'est pas décisionnaire : en adoption internationale, ce sera l'Autorité centrale du pays d'origine et en adoption nationale le conseil de famille du département. Toutefois, malgré la préparation, les candidats peuvent se projeter. Les psychologues et les équipes des services métiers les accompagnent, mais certaines candidatures sont proposées de nombreuses fois avant de potentiellement aboutir. Se projeter de nombreuses fois, puis la déception de ne pas être retenu peut laisser des traces... Parfois, les candidats renoncent à leur projet.

**6. Quels sont les pays avec lesquels ce programme est mis en place ? Auriez-vous des bonnes pratiques à souligner avec certains pays d'origine en particulier ?**

Ce programme est mis en place dans de nombreux pays partenaires de l'AFA, avec des modalités qui sont propres à chacun. Pour certains, il faut déjà avoir un dossier enregistré dans le pays d'origine pour candidater (par exemple le Pérou), pour d'autres il y a

une mise en concurrence entre tous les opérateurs (Togo) ou une proposition d'un profil d'enfant à un opérateur pour une durée limitée (Bulgarie). L'AFA a une grande expérience de travail avec la Colombie, mais aussi avec d'autres pays où l'adoption est plus rare (Albanie).

Il est important de se rappeler que le pays d'origine de l'enfant recherche la meilleure famille possible pour

répondre aux besoins de l'enfant proposé. Parmi les bonnes pratiques à souligner, comme pour toute proposition, la qualité du dossier, des informations qu'il contient et d'avoir la possibilité pour les candidats de pouvoir poser des questions complémentaires (au moins une fois). Par ailleurs, plus la procédure est claire et limitée dans le temps, plus l'accompagnement des familles peut se faire dans de bonnes conditions.



Service Social International - Secrétariat Général  
32, Quai du Seujet  
Genève 1201 Suisse

[www.iss-ssi.org](http://www.iss-ssi.org)  
+41 22 906 77 00

Pour plus d'informations : [irc-cir@iss-ssi.org](mailto:irc-cir@iss-ssi.org)

**Tous droits réservés.**

**Toutes reproductions, copies ou diffusions de cette lettre d'information ou d'une partie sont soumises à l'approbation préalable du SSI/CIR et/ou de ses auteurs.**